



Le taux annuel d'inflation stable à 2.7%

Au mois d'octobre 2025, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, enregistre une baisse mensuelle de 0.2%. Cette variation s'explique par une baisse des frais pour voyager, associée à une baisse des prix des produits pétroliers.

L'agrégat des produits pétroliers recule de 1.6% par rapport au mois précédent, principalement en raison de la baisse de 3.8% du prix du gaz de ville. Le passage à la pompe revient moins cher pour les automobilistes : comparés au mois de septembre, les prix diminuent de 0.9% pour le diesel et de 0.1% pour l'essence. Le mazout de chauffage affiche également une baisse de 2.3%. Par rapport au mois d'octobre de l'année passée, les prix des produits pétroliers sont supérieurs de 7.0%.

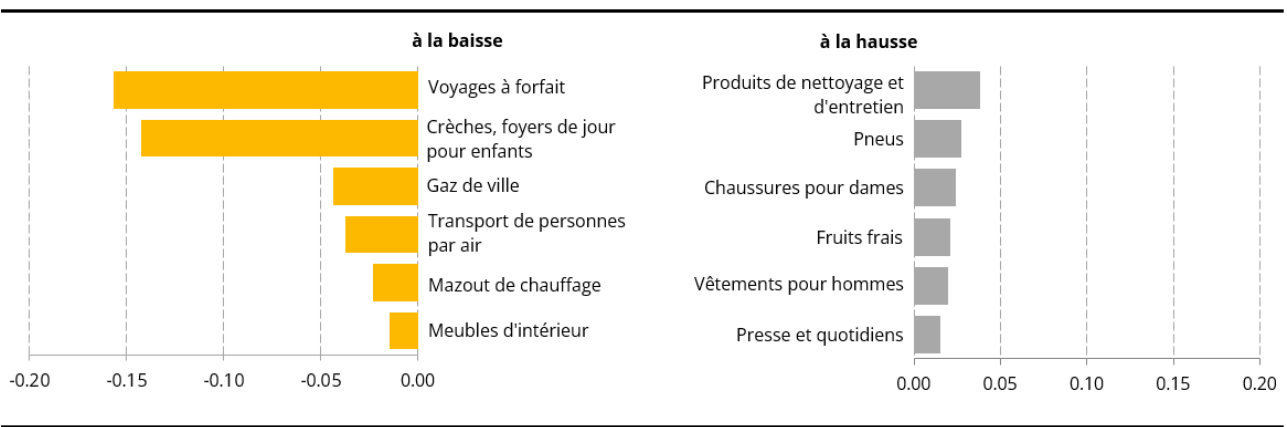
Du côté des baisses, le résultat général est aussi influencé par une variation saisonnière en relation avec les voyages à forfait. En effet, les voyageurs payent leurs séjours 6.8% moins chers qu'un mois plus tôt. Les prix des billets d'avion diminuent en moyenne de 6.4% par rapport au mois de septembre. En plus, l'évolution des services est impactée par une baisse saisonnière des tarifs des crèches et maisons relais de 9.7% par rapport au mois précédent. Sur un an, les prix des services augmentent de 2.8%.

Les prix de l'alimentation progressent de 0.5% par rapport au mois de septembre. Les hausses les plus marquées concernent le poisson surgelé (+3.8%), les aliments pour bébés (+5.2%), le lait entier (+2.9%) et les fruits frais (+3.1%). À l'inverse, certains produits voient leurs prix baisser, notamment la viande de porc (-5.4%), les pommes de terre (-2.6%) et les boissons gazeuses (-1.1%). Comparé à octobre de l'année précédente, l'alimentation affiche une hausse globale de 2.2%.

Des hausses de prix ont aussi été relevées pour les produits de nettoyage et d'entretien du ménage (+3.1%), les pneus (+2.3%), la presse et les quotidiens (3.3%) et les chaussures pour dames (+4.9%).

Le taux annuel d'inflation reste stable à 2.7% au mois d'octobre. Le taux annuel d'inflation sous-jacent augmente par rapport à septembre et s'établit à 2.5% en octobre. L'indice général du mois d'octobre, exprimé en base 100 en 2015, se chiffre à 126.29 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 1033.72 à 1035.62 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1038.79 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(oct. 2025/oct. 2024)	(oct. 2025/sept. 2025)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2.29	0.41
Boissons alcoolisées et tabac	1.68	0.08
Articles d'habillement et chaussures	1.20	0.64
Logement, eau, électricité et combustibles	6.54	-0.31
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0.57	0.33
Santé	1.27	0.05
Transports	1.73	-0.23
Communications	-2.11	-0.05
Loisirs, spectacles et culture	4.04	-1.67
Enseignement	6.17	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.79	0.07
Biens et services divers	1.93	-0.77
Indice général	2.75	-0.22

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de novembre 2025 seront publiés le 8 décembre 2025, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 28 novembre 2025.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ **+352 247-88455** | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter

